



# ENFANTS DE MERIMANJAKA

**SIRET : 504592593 00025 – APE 8891A**  
**5 Ruelle du chant de l'Alouette 91730 MAUCHAMPS**

<https://edm-asso.fr>



## Assemblée Générale du 25 janvier 2020

# RAPPORT FINANCIER

## EXERCICE 2019

### 1 – Rappel de la situation :

Le compte bancaire de l'association a été ouvert le 01 Août 2008.

Ce rapport couvre toute la période comprise entre le 01/01/2019 et la dernière situation bancaire connue au 31/12/2019. Ce rapport chevauche légèrement les résultats exposés lors de l'assemblée générale du 19/01/2019 qui traitait de l'exercice 2018. Il couvre donc la fin de l'année scolaire 2018 – 2019, soit six mois, et les trois premiers mois de l'année scolaire 2019 – 2020, laquelle a débuté en octobre.

Actuellement, ce sont **cinq** comptes qui sont suivis exactement de la même manière : Le compte de la Caisse d'Épargne de Normandie, un compte d'épargne ouvert en 2019 à la Caisse d'Épargne de Normandie, le compte LCL (sur lequel nous observons encore des opérations), le compte Paypal et enfin le suivi des opérations locales en espèces à Madagascar.

Les dépenses et les recettes sont ventilées dans des rubriques utilisant une règle de nommage mnémotechnique. Cette ventilation ne suit pas les règles d'un plan comptable général mais convient bien à la dimension des montants engagés.

L'association a pour politique financière de n'entreprendre aucune dépense non nécessaire, la majorité des fonds récoltés étant destinés à l'école. On retiendra par exemple que les frais de transport des bénévoles sur place, de logistique ou d'impression sur support papier ne sont pas supportés par l'association. Or, ces divers frais représentent finalement des sommes assez conséquentes au regard des finances de l'association. Cependant, nous avons mis en place une politique de défraiement de certaines personnes qui nous aident localement. Ce point précis sera détaillé un peu plus loin.

Depuis 2012 l'association souscrit une assurance auprès de la SMACL pour assurer une couverture dommages causés à autrui, défense et recours, et assistance aux personnes. Cette assurance représente un coût annuel pour l'association qui s'est établi à **149,55€** en 2019, conformément à la prévision. Pour 2020, nous prévoyons **150,50€**, sur la base de l'échéancier de paiement 2020 fourni par la SMACL.

Le 1<sup>er</sup> avril 2016, l'association a ouvert un compte bancaire auprès de la Caisse d'Épargne de Normandie. Progressivement, tout ce qui se trouve actuellement sur le compte LCL y est transféré, et ce compte sera fermé dès que possible, en particulier quand nous aurons la certitude absolue qu'il n'y a plus de mouvement sur ce compte : à ce stade le dernier mouvement enregistré concerne la subvention de la Mairie de Mauchamps, intervenu fin mai 2019.

La tenue de notre compte bancaire à la Caisse d'Épargne de Normandie représente des frais, dont le montant s'est établi à **48€** en 2019. Nous avons négocié des changements au sujet du gestionnaire du compte (passage d'un compte « pro » à un compte « ordinaire » et ouverture d'un compte d'épargne), ce qui a notamment conduit à plusieurs remboursements de la banque en notre faveur pour un montant total de **318€**. Merci à notre secrétaire pour ce travail !

A ce stade, les frais supportés par l'association (frais bancaires, frais liés à l'utilisation du service Paypal, assurance SMACL) sont stables et représentent moins de 2,5% des dépenses de l'association.

## Au 31/12/2019, le solde des comptes s'établit comme suit :

Compte courant pointé LCL :	2724,62€
Compte courant pointé Caisse d'Epargne de Normandie :	594,80€
Compte d'épargne pointé Caisse d'Epargne de Normandie :	39151,73€
Compte Paypal <sup>(1)</sup> :	2508,30€
Compta Locale à Madagascar <sup>(2)</sup> :	1098,98€
Fonds de caisse en espèces (au siège de l'association) :	81,30€
<b>Total :</b>	<b>46159,47€</b>

## Au 31/12/2018, le solde des comptes s'établissait comme suit :

Compte courant pointé LCL :	2344,17€
Compte courant pointé Caisse d'Epargne de Normandie :	32858,30€
Compte Paypal :	2018,04€
Compta Locale à Madagascar :	3793,65€
Fonds de caisse en espèces (au siège de l'association) :	220,80€
<b>Total :</b>	<b>41234,96€</b>

<sup>(1)</sup> Ces fonds ont été transférés sur le compte courant CEN en décembre 2019.

<sup>(2)</sup> Dont 601€ de vente d'artisanat en France.

A nouveau, on observe que notre solde progresse de manière relativement conséquente (+4924,77€). Les informations ci-après permettent une compréhension de cette situation.

### Nos principales recettes :

- Les adhésions progressent : **2425€** contre 2175€ en 2018, soit 250€ de plus (10,3% de progression)
- Les dons progressent : **7667,32€**, contre 6937,95 en 2018, soit 729,37€ de plus (9,5% de progression)
- Les parrainages progressent : **5662,75€**, contre 3978€ en 2018, soit 1684,75€ de plus (29,75% de progression)
- La participation au programme « 1 Repas par jour » recule légèrement : **5226,50€** contre 5933,50€ en 2018, soit 707,50€ de moins (13,53% de recul). Compte-tenu de l'état de nos finances, nous avons fait le choix de continuer à assumer ce poste, non seulement sur SJBS mais aussi sur d'autres établissements. A ce stade, nous pensons continuer cet effort particulier.

On voit cependant que nos membres soutiennent fermement nos diverses actions, et il convient de les en remercier chaleureusement. Cet effort soutenu ne se relâche pas, ce qui nous permet de pérenniser notre action et d'en envisager de nouvelles. Cela se confirme tout particulièrement sur le poste des parrainages, qui implique pourtant un engagement sur plusieurs années. On observe également que le niveau des dons reste très soutenu.

A cette recette de **20141,07€** issue directement de nos membres, il convient d'ajouter les recettes supplémentaires suivantes :

- La vente d'artisanat Malgache lors de marchés de Noël a rapporté un total de **1220€**.
- En mai 2019, l'association « Entre Ciel et Terre » nous a fait un don de **800€**.
- Notre compte d'épargne à la Caisse d'Epargne de Normandie nous a rapporté **171,77€** en 2019, le compte courant ayant pour sa part rapporté **20,04€**.
- Une subvention de la mairie de Mauchamps pour un montant de **500€**.
- Une subvention de la Trésorerie de Bonnières sur Seine (à l'initiative de la mairie de Lommoye) pour un montant de **100€**.

Sur ces deux derniers postes, nous remercions chaleureusement les communes concernées et faisons en sorte de nous montrer digne de ces aides.

Enfin, **le taux de change nous est favorable** : En 2018 il fallait compter en moyenne 3800 ariary pour 1€, quand le taux moyen de 2019 se situe plutôt à 4000 ariary pour 1€, ce qui, à dépense égale sur place, nous coûte en euros environ 10% de moins qu'en 2018. Il s'agit là d'une tendance lourde : en 2009, le taux était d'environ 2500 ariary pour 1€, soit, sur dix ans, un recul de la monnaie Malgache de l'ordre de 37% face à l'euro. C'est considérable et cela explique également une grande partie de l'évolution de notre solde.

## **Nos principales dépenses :**

En 2019, nous avons notamment dépensé :

- **6398,73€** au titre de l'opération « 1 Repas par jour », contre 5782,13 en 2018, soit 616,60€ de plus (10,6% de progression)
- **5662,75€** au titre des parrainages, contre 3713,12€ en 2018, soit 1949,63€ de plus (52% de progression). Pour rappel, cette somme sert exclusivement au paiement d'une part des frais de scolarité des enfants parrainés. Certains enfants sont passés en secondaire et continuent d'être parrainés via un protocole spécial conclu avec les établissements concernés. Dans ce cas, les frais de scolarité sont généralement un peu moins élevés, aussi le solde du "compte" de chaque enfant concerné est utilisé pour l'achat de fournitures scolaires. Enfin, certains filleuls suivent des études supérieures impliquant des frais nettement plus importants. Dans ce cas, la couverture du parrainage est convenue, au cas par cas, en accord avec le parrain s'il accepte de s'engager. Dans la négative nous recherchons la solution optimale pour que l'étudiant puisse continuer son cursus.
- **1246,20€** au titre de la santé des enfants, dont 531,65€ en interventions chirurgicales, 191,10€ en médicaments, 182,21€ en visites médicales, et 34,18€ en frais de dentiste. On notera qu'un enfant, atteint de problèmes neurologiques, a subi des examens pour un montant de 307,06€, somme prise en charge par un généreux parrain. On s'attend à ce stade à une dépense globale de l'ordre de 500€ sur ce poste, en espérant que les soins prodigués donneront un bon résultat.
- **271,97€** au titre du salaire du gardien de SJBS, (qui fait également la cuisine) dont 221,77€ de salaire et 50,20€ au titre de l'OSTIE.
- **1811,61€** en actions diverses pour les enfants, dont, entre autres, 162,15€ en blouses, 1324,11€ en fournitures scolaires, et 325€ pour une excursion à SJBS.
- **1868,25€** au titre des « 10 ans EDM » à Madagascar en novembre 2019, dont 1484,27€ directement sur place pour l'organisation de la manifestation proprement dite (location de matériel, fabrication de t-shirts, réception avec les officiels et avec les familles, ...), auxquels il convient d'ajouter des frais « cosmétiques » de peinture d'une partie des bâtiments sur place, des frais de transport de personnes et de marchandises, ainsi que des frais supportés par Mmes RAVELOSON et BODO sur place, pour un sous-total de 393,78€.

## **2 - Faits marquants depuis l'ouverture du compte bancaire :**

- Une adhérente fait un don mensuel à l'association pour un montant de **30€**.
- Un adhérent fait un don mensuel à l'association pour un montant de **60€**.
- Un adhérent fait un don mensuel à l'association pour un montant de **100€**, dans le cadre de l'opération « un repas par jour ».

Ces trois initiatives rapportent annuellement **2280€** à l'association et consolident ses finances.

## **3 – Faits marquants au cours de l'année écoulée :**

Le principal fait est que l'association intervient désormais sur plusieurs écoles, tant au titre des parrainages qu'à celui du programme « 1 repas par jour » ; le nombre d'établissements est en cours de stabilisation. Nous intervenons toujours sur SJBS, mais aussi sur un certain nombre d'établissements publics comme privés. Nous suivons également des filleuls qui poursuivent des études supérieures.

Cette situation explique notamment le fait que nous couvrons le programme « 1 repas par jour » assez nettement au-delà de la recette que nous réalisons effectivement sur ce poste. Le détail en est communiqué en séance afin de ne pas alourdir le présent compte-rendu.

Depuis mars 2014 nous avons ouvert la possibilité d'adhérer, de payer sa cotisation, de parrainer ou de faire un don via un système de paiement électronique PAYPAL. Il n'est pas nécessaire d'avoir un compte PAYPAL pour utiliser ce système, mais si l'on en possède un cela garantit un peu plus la sécurité de la transaction. Ce système induit des frais pour l'association, qui s'incarnent dans un prélèvement sur les sommes perçues. En tant qu'association à buts non lucratifs, nous avons pu négocier avec la société PAYPAL des conditions tarifaires un peu plus avantageuses : ainsi, pour un paiement de **5€**, des frais de **0,32€** sont prélevés, ce qui fait que la somme effectivement perçue par l'association s'élève à **4,68€**.

Nous avons perçu **2508,30€** en 2019 par ce moyen, pour des paiements établis à hauteur de **2552€**, soit **43,70€** de frais prélevés à la source. L'évolution de ce moyen de paiement est en progression par rapport à 2018 : la recette était de 2018,04€, marquant une progression de 490,26€ (+24%).

## **Autres faits marquants :**

Nous avons procuré des fournitures scolaires, pour les écoles que nous suivons et des élèves de collège et de lycée précédemment parrainés, pour un montant de **1324,11€**. Ce poste progresse de façon importante, mais nous disposons désormais d'un stock qui sera consommé en 2020.

Il a été introduit, cette année, le fait que certains enfants, notamment ceux qui font des études supérieures, soient aidés par leurs parrains. Le montant demandé est notablement supérieur au montant de base du parrainage, et évalué au cas par cas. Ceci représente une dépense de **625,95€**, couverte par des parrains volontaires que nous remercions chaleureusement.

Nous avons participé à une action locale de charité, consistant à offrir un repas à des indigents du village. Ce poste a représenté une dépense de **20,43€** pour l'association en 2019.

Nous défrayons deux intervenants locaux qui travaillent bénévolement pour l'association, en couvrant certains de leurs frais afin que leurs actions ne leur coûtent pas d'argent. Ce poste a représenté une dépense de **327,24€** en 2019.

Nous avons construit deux bâtiments ayant la double fonction de cantine et de préau pour deux écoles : Lohanosy et Tsilazaina. Ce poste a représenté une dépense d'investissement de **2207,59€**.

*Pour l'Association **Enfants de Merimanjaka**,  
Jean-Luc FORTIN, Trésorier*